



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Appichée le
30/03/2026

2026-010

L'an DEUX MILLE VINGT SIX

Le 20 mars 2026

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 22

votants 23

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjointes ; Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. LACOUCHIE, M. POUmeroULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERGERON, M. BERTOLLE, Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

ABSENTS : M. LACOUR

Pouvoirs : M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que l'organisation du temps scolaire s'exerce actuellement à titre dérogatoire, comme le permet le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, sur 8 demi-journées soit 4 jours par semaine selon horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h40-12h/13h30-16h10

La dérogation obtenue arrive à échéance et l'inspection d'académie demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire et des horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **RENOUVELE** la dérogation du temps scolaire sur 8 demi-journées (4 jours) d'école à compter de septembre 2026 aux horaires tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

